

## Mairie de TREFFORT-CUISIAT (01370)

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 janvier 2015

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de MME WIEL Monique, Maire

Membres présents : M. CANTIN, L. CARON, F. CHABERT, JM CURNILLON, D. GOUDARD, O. JOLY, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, A. MONCEL, E. PUITIN, M. PUDDU, G. RAMAKERS, P. ROBIN, K. SUTTER, M. WIEL

Commission consultative : B. AUDRY, G. LACROIX,

Excusés : P. PARE, F. MEUROU, M. REHFUSS, E. STUTZ, G. REMILLIEUX, S. TISSOT

Absent : C. BAZIN

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 8 janvier 2015

#### **Approbation du dernier compte rendu**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

#### **Statuts CAP 3 B**

Mme le Maire informe que le Syndicat Mixte CAP 3B a décidé de modifier ses statuts suite au retrait de la communauté de communes Chalaronne Centre. Elle explique que la décision de modification est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des structures membres qui sont actuellement : La communauté d'agglomération de Bourg en Bresse, les communautés de communes

- des Bords de Veyle,
- de Bresse-Dombes Sud Revermont,
- Montrevel en Bresse,
- La Vallière
- et Treffort-cuisiat.

Ce qui représente environ 120 000 habitants. L'objet de ce syndicat est le développement du bassin de vie de Bourg en Bresse.

Le conseil prend note de cette modification des statuts

#### **Règlement de la médiathèque**

Une erreur a été commise lors du dernier conseil concernant le prêt des CD et DVD. Il convient de modifier l'article 11 comme suit : «L'utilisateur peut emprunter 3 CD et 2 DVD pour une durée de 2 semaines » (au lieu de 3 DVD pour 3 semaines comme annoncé par erreur au dernier conseil).

Accord du conseil à l'unanimité pour cette modification.

#### **Echange de terrains Grange du pin**

Afin de pouvoir procéder à l'aménagement du tour du lac, un échange de terrain serait nécessaire. Les propriétaires concernés ont donné leur accord et il est envisagé d'échanger 922 m2 environ de terrain communal contre une parcelle d'environ 870 m2 longeant le lac. Le

conseil donne son accord pour cet échange et pour la prise en charge par la commune des frais de géomètres et de notaires.

Un membre du conseil informe à cette occasion que l'exutoire est complètement obstrué et nécessite l'intervention des services techniques. Le nécessaire sera fait rapidement.

### **Convention Direction Départementale des Territoires pour traitement des actes liés au droit du sol**

Mme le Maire informe que la loi ALUR du 24 mars 2014 (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) prévoit de réserver la mise à disposition des services de l'Etat aux communes situées dans un établissement public de coopération intercommunale de moins de 10 000 habitants.

Treffort-Cuisiat appartenant à un EPCI de moins de 10 000 habitants, la DDT pourra continuer sous couvert d'une convention d'assurer le traitement des actes liés au droit du sol. Les actes concernés sont : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificats d'urbanisme opérationnels. La commune ayant plus de 1 500 habitants instruit seule les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme informatifs.

Le conseil donne son accord pour la signature de la convention.

### **Marché rénovation huisseries gendarmerie**

Suite au lancement d'une consultation, 6 offres ont été reçues pour un montant s'échelonnant de 20 200 € HT à 38 606.35 € HT. Une somme de 50 00 € TTC avait été prévue au budget pour la réalisation de ces travaux. Les offres ont été jugées selon les critères suivants : 60 % pour l'aspect technique et 40 % pour l'aspect prix.

Après étude par la commission, il a été décidé de retenir la société OMA pour un montant de 20 903.96 € HT.

Un surcoût de l'ordre de 3 000 € est à prévoir pour le vitrage et la porte anti-effraction demandé par les services de la gendarmerie.

Les travaux devraient commencer début avril.

### **Marché VRD du camping et maîtrise d'œuvre**

Les services techniques ont réalisé un certain nombre de travaux qui permettent maintenant l'intervention d'entreprises extérieures pour les travaux d'électrification et d'éclairage.

Suite au lancement d'une consultation, 6 offres ont été reçues pour un montant s'échelonnant de 68 816 € HT à 92 760.20 € HT. Les offres ont été jugées pour 30 % sur l'aspect technique et 70 % sur l'aspect prix.

Les travaux devraient durer environ 2 mois, l'objectif étant de les terminer pour l'ouverture du camping au 1<sup>er</sup> avril.

Suite au montant des travaux pour la réfection des sanitaires (pour mémoire 165 000 €), Mme le maire informe que le cabinet d'architectes (PONTE ROSA) a réévalué sa proposition de

maîtrise d'œuvre à 14 850 € (soit 9 % des travaux), à laquelle il convient d'ajouter 2 640 € HT (soit 1.6 % des travaux) pour la mission OPC.

### **Maîtrise d'œuvre rénovation foyer et relais assistantes maternelles**

Suite aux nouveaux travaux à prévoir pour le Foyer des Mousserons (pour mémoire, montant total de 220 000 €), Mme le maire informe que le Cabinet d'architectes STRATES a présenté une demande d'honoraires complémentaires au marché de base. Le montant des honoraires s'établit à 20 000 € HT au lieu de 15 720 € initialement prévus.

### **Loyer Relais assistantes maternelles**

Mme le maire expose au conseil l'historique du dossier :

A l'origine, les travaux du relais assistantes maternelles avaient été estimés par la CCTER à 45 000 € et une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales était pressentie. L'ancienne municipalité qui s'était engagée à réaliser les travaux à la place la Communauté de Communes avait annoncé un loyer de 500 € pour la mise à disposition des locaux rénovés. Ce loyer prévisionnel avait été accepté par le bureau de la CCTER.

A l'heure actuelle, des contraintes réglementaires obligent à des travaux supplémentaires, notamment pour l'accessibilité, et le montant des dépenses pour l'aménagement du RAM est estimé à 87 000 €. La subvention de la Caisse d'alcoations familiales semble compromise car cet organisme ne subventionne apparemment que les créations et non les extensions. Le conseil général a notifié quant à lui une subvention de 15 %, ce qui laisse un reste à charge pour la commune d'environ 74 000 €. Le bureau communautaire souhaite maintenir le loyer à 500 € voire 550 € au maximum, sans indexation. L'investissement serait amorti sur 17 ans, ce qui paraît beaucoup trop long pour les finances communales. Pour mémoire, actuellement, la CCTER paie un loyer de 190 € pour un petit local de réunion situé dans le foyer des Personnes âgées. Les assistantes maternelles sont obligées de se rendre dans les locaux du centre de loisirs pour proposer aux enfants des activités de groupe. Le lieu ne leur étant pas dédié, elles sont contraintes de transporter à chaque fois leurs équipements. Les locaux dédiés aux activités des assistantes maternelles et aux tout-petits, tels que prévus dans le projet, participeraient au développement de la professionnalisation des assistantes maternelles du territoire. Ils permettraient par ailleurs de recevoir les parents dans de meilleures conditions en favorisant les rencontres entre parents et professionnels dans l'objectif de développer les axes tels que le soutien à la parentalité. Par ailleurs, comme ce local est situé dans le foyer des personnes âgées, les relations intergénérationnelles seraient facilitées par la création d'actions menées conjointement par le responsable du foyer et les animatrices du relais assistantes maternelles. Il serait donc fortement dommageable de ne pas mener cette opération.

Certains conseillers rappellent que la Petite Enfance relève de la compétence de l'intercommunalité et que ce n'est pas à la commune et aux seuls contribuables de Treffort-Cuisiat de financer ce projet. Ce projet n'enrichit pas le patrimoine de la Commune et si le RAM disparaissait, les locaux devraient de nouveau être réaménagés. La baisse des dotations attendue appelle à être prudent et ne permet pas de financer des investissements qui ne relève pas de la compétence communale.

Sans modification de la position du bureau de la CCTER, le conseil municipal décide de réaliser les travaux prévus pour le foyer des mousserons (accueil et façades) et de ne pas poursuivre pour l'instant les travaux envisagés pour le RAM.

### **Convention du CAUE réfection de la mairie**

Mme le maire présente au conseil la convention proposée par le CAUE pour une mission d'accompagnement dans le projet de réaménagement du bâtiment de la mairie. Cette mission consiste notamment à l'analyse des besoins, détermination des éléments de programme, réalisation de plusieurs hypothèses, information des habitants et assistance au choix de la maîtrise d'œuvre. Le montant de la contribution s'élève à 2 280 € pour 12 mois.

L'aide du CAUE ayant été fort appréciée lors d'opérations précédentes, le conseil municipal donne son accord pour la signature de la convention.

### **Demande de subvention Association modélisme**

L'association modélisme, dans le cadre des commémorations, propose d'organiser une manifestation sur le plan d'eau le 8 mai. Ils prévoient notamment l'intervention d'un prestataire extérieur pour un montant de 850 €. Cette association n'ayant pas de ressources propres a demandé des subventions à plusieurs financeurs potentiels dont la CCTER et la commune. La CCTER a fait savoir qu'elle ne subventionnerait pas. Considérant que les interventions de cette association ont été fortement appréciées lors des dernières commémorations et notamment vis-à-vis des enfants, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 850 €

*Le conseil accepte de délibérer sur des points non inscrits à l'ordre du jour*

### **Convention d'occupation du domaine public**

Mme le maire informe le conseil qu'aux termes d'une convention en date du 31/12/2008, la commune avait consenti à Bouygues Telecom le droit d'occuper un emplacement afin d'y implanter un pylône. Bouygues Telecom a transféré à France Pylônes Services la convention ainsi que les droits et obligations correspondants. Ce transfert ne change rien aux conditions contractuelles définies précédemment avec Bouygues. Pour information, le montant de la redevance est de 4 280 € par an (indexée).

Le conseil donne son accord pour la signature de cette convention

### **Avenant négatif concernant les travaux à St Michel :**

Suite à la réalisation des travaux, Mme le maire explique qu'il y a lieu d'établir un avenant négatif pour régulariser le marché. Les travaux initialement prévus pour un montant de 89 449.64 € HT ont finalement coûté 87 523.18 € HT.

Le conseil accepte donc l'avenant négatif d'un montant de 1 926.46 €

### **Questions diverses :**

Recrutement d'un agent pour les services techniques : Mme le maire informe du recrutement de M. Benoit CHABANE, âgé de 23ans, pour le remplacement de J. PERDRIX qui a fait valoir ses droits à la retraite. Parmi les 50 candidatures réceptionnées en mairie, 6 candidats ont été convoqués dont 2 se sont désistés. M. CHABANE prendra ses fonctions très rapidement, il sera stagiaire de la Fonction Publique Territoriale pendant un an et sera titularisé ensuite s'il donne satisfaction. Il prévoit également de s'engager dans les pompiers volontaires.

Vœux du maire : Les habitants ont été satisfaits de la présentation. Les nouveaux habitants identifiés ont été invités. L'année prochaine, il faudra prévoir un encart dans le bulletin municipal avec la date des vœux et le lieu. La commission se propose également de travailler sur des valisettes d'accueil destinée aux nouveaux habitants.

### **Tour des Commissions :**

Réorganisation forestière (échanges ou remembrement) : ce dossier présente de fortes contraintes en terme de procédure et de temps. La pré-étude a été faite et a été transmise au conseil général qui doit y donner suite.

Recensement de la population : les 4 agents recenseurs ont été recrutés et formés. La tournée de reconnaissance a été effectuée. E. THOLAS a été contrainte de remettre à jour tout le fichier suite à la numérotation des habitations qui n'existait pas lors du précédent recensement.

Environnement : l'étude pour la voie douce va être lancée

Communication : le bulletin a été distribué. Certains regrettent que les articles ne soient pas signés.

Aménagement : une rencontre a eu lieu avec le Conseil Général au sujet des arrêts de cars. Un courrier sera adressé aux parents d'élèves pour rappeler les règles de stationnement et de sécurité. La commission a fait le tour de Treffort dimanche 11/01 pour faire le point des travaux à réaliser. Suite aux chutes de neige, il a été décidé de donner un sac de sel aux habitants qui accepteraient d'assurer le salage des voies jugées dangereuses.

### **Culture :**

- La compagnie Passaros présentera son spectacle jeudi soir et vendredi soir à Bourg en Bresse
- Une soirée caricatures est organisée au cinémateur de Bourg en Bresse, le vendredi 16/01
- Du 22 au 31/01, la Dieselle Compagnie présente Carbur en scènes (Théâtre), programme disponible en mairie.
- 13/02, spectacle à Treffort-Cuisiat « la larme du monde »
- Conférence du CCFD sur la solidarité, le 31/01 à Treffort
- La médiathèque recevra prochainement 2 auteurs (JP Fidier Laurent et D. Pobel)

Economie : travail sur le questionnaire de satisfaction suite à la réunion des entreprises de la commune

Tourisme : travail sur la plaquette du camping et les tarifs. Le prestataire de l'accrobranche souhaite mettre en place une activité de paddle et l'aménagement d'un chemin.

Foyer : Les temps d'animation organisés par N. PUGET sont appréciés par les résidents. La commission travaille sur le projet d'un livret d'accueil et sur le contrat de prestation de téléassistance.

Temps Activités Périscolaires : le comité de pilotage se réunira le 27/01 à 17 h. L'objet de cette réunion est de faire le point et d'envisager la rentrée prochaine.

Urbanisme : La commission s'est réunie pour étudier le dossier d'accessibilité des ERP (établissements recevant du public). 19 bâtiments doivent être rendus accessibles. L'agenda devra être transmis pour le mois de septembre.

Suite aux événements dramatiques de ces derniers jours, il est proposé de mettre 3 grands crayons en bois rappelant les valeurs de la république à proximité de la mairie. Pensant qu'il faut éviter de faire les choses à chaud, sous le coup des émotions, le conseil souhaite différer ce projet.

Prochain conseil : Mercredi 25 février 2015 (débat d'orientations budgétaires)

La séance est levée à 23 h 20